

Une délégation de six membres de la Commission de Venise s'est rendue vendredi à Budapest afin d'examiner le quatrième amendement de la Loi fondamentale hongroise adoptée au mois de mars.

Les rapporteurs de la Commission ont rencontré József Szájer - député européen et président de la Commission chargée de l'écriture de la dernière Constitution hongroise, et les deux secrétaires d'Etat du Ministère de l'Administration et de la Justice, Róbert Répássy et Bence Rétvári.

Peu avant la ratification de la quatrième modification de la Loi fondamentale, Thorbjorn Jagland, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, avait demandé au gouvernement hongrois de différer l'adoption de l'amendement afin que la Commission de Venise puisse examiner les modifications.

Sans succès.

B.V

Sources : MNO ; hvg.hu